FOURQUES

BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de Fourques
Mail : mairie.fourques66@orange.fr
www.fourques66.fr
Tél: 04.68.38.80.41

Au sommaire

Le mot du maire 1

Les finances 2

La construction du groupe scolaire 6

Urbanisme 8

Vie municipale..... 12

Réalisations et projets 17

Environnement 24

Enfance et jeunesse 27

Vie associative 30

Etat civil 32

Infos pratiques 33

Bulletin municipal - Juillet 2021
Tirage 1000 exemplaires
Direction de publication: Mme Le maire
Comité de rédaction: Commission communication
Crédit photo: Mairie de Fourques

Le mot du maire

Chères Fourcatines, Chers Fourcatins,

Le 23 mai 2020, le nouveau conseil municipal était définitivement installé. Un an déjà et un premier bilan peut être dressé.

Dans les pages qui vont suivre nous ferons l'état des lieux de la commune à notre arrivée, et nous vous exposerons notre stratégie financière **pour répondre d'abord aux problématiques héritées** *(Construction de la nouvelle école, la mise en péril d'une maison au château, le projet de la nouvelle antenne relais)* **et ensuite au financement des projets à venir pour assurer un bon cadre de vie.**

Comme vous le savez nous nous sommes engagés contre le projet éolien, aujourd'hui notre position reste la même.
Il est essentiel de connaître d'où l'on vient pour savoir où l'on va, dans cette optique la dette de la commune vous sera commentée pour apporter l'éclairage nécessaire à la compréhension de notre situation actuelle.
Pour satisfaire aux besoins de transparence et d'information, l'équipe municipale a mis en place une page Facebook, un nouveau site et l'édition d'un bulletin semestriel.
Quant aux outils de participation citoyenne, ils sont en place, vous pouvez adhérer à la commission citoyenne et au budget participatif.
Soyons audacieux, autant dans les idées et les propositions, que dans la pratique que nous mettrons en œuvre.
Nous pouvons vous donner les moyens mais l'impulsion vous appartient !!
Je vous souhaite une bonne lecture.

Votre maire
Fabienne SEVILLA

Les finances

Le compte administratif 2020

Le bilan financier 2020 (sans les restes à réaliser) présente:
- un excédent de 214 348.10 € pour la section de fonctionnement
- un excédent de 614 164.30 € pour la section d'investissement.

Cet excédent s'explique par le faible montant de factures payées sur la nouvelle école (781 647.87€ sur 2 526 105 € prévu au budget 2020).

		Dépenses	Recettes
Réalisations 2020	**Fonctionnement**	630 485.61 €	844 833.71 €
	Investissement	890 889.28 €	451 137.40 €
Reports de l'exercice 2019	**Fonctionnement**	0	0
	Investissement	0	1 053 916.17 €
Résultats Fonctionnement			214 348.10 €
Résultats Investissement			614 164.29 €
Total (Réalisations+reports)		1 521 374.89 €	2 349 887.28
Restes à réaliser reportés en 2021	**Investissement**	1 799 494.52 €	1 379 403.50 €
Résultat cumulé		3 320 869.41 €	3 729 290.78 €
Résultat financier de clôture		**408 421.37 €**	

Taxe foncière

La loi de finance 2020 prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A compter de 2021, les communes ne percevront plus la taxe d'habitation et cette suppression de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB). Ainsi, le conseil municipal en date du 27 mars 2021 a décidé de ne pas augmenter le taux communal.

Taxe Foncier Bâti : 37,83 % (taux communal initial 17,73% + 20,10 % de la part départementale)

Taxe Foncier Non Bâti : 41,05%

Budget 2021

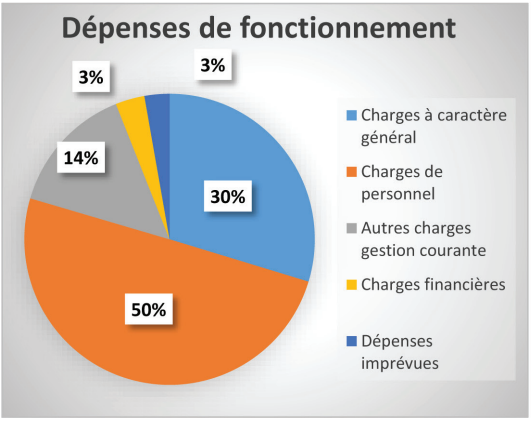

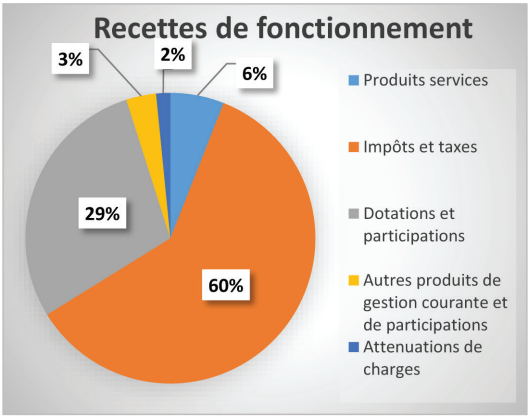

Dépenses de fonctionnement		%	Recettes de fonctionnement		%
Charges à caractère général : *électricité, contrats maintenance, assurances, entretien véhicules…*	246 635.00	30	Produits services : *garderie, remboursement personnel cantine par la communauté de communes*	49 800.00	6
Charges de personnel : *salaires et charges*	413 930.00	50	Impôts et taxes :*Taxes foncières+compensation taxe d'habitation et divers…*	499 822.00	60
Autres charges de gestion courante : *indemnités élus, contributions syndicats et associations…*	119 876.00	14	Dotations et participations : *Dotation Globale de Fonctionnement et diverses dotations*	240 000.00	29
Charges financières : *intérêts des emprunts*	26 873.00	3	Autres produits de gestion courante et de participations *: locations garages poste et appartement*	27 702.30	3
Dépenses imprévues	23 088.30	3	Atténuations de charges : *remboursement emploi aidé*	13 078.00	2
TOTAL	**830 402.30**				

Les finances

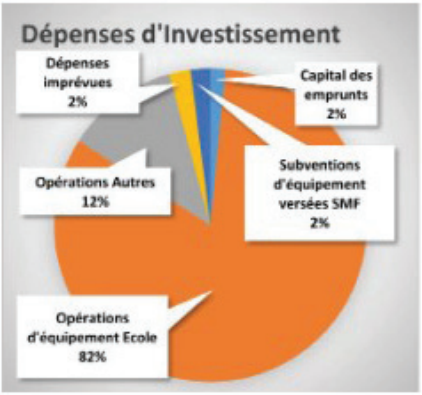

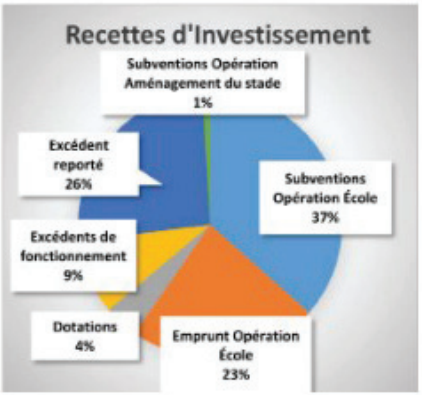

Dépenses d'investissement		%	Recettes d'investissement		%
Subvention d'équipement versée *Participation au Syndicat Mixte Fermé*	38 092.00	2	**Dotations** FCTVA Taxe Locale d'Équipement	 79 927.00 8 000.00	4
Immobilisations incorporelles : *Création Site Internet*	4 000.00	0	Excédent de fonctionnement capitalisé	214 348.10	9
Immobilisations corporelles : *Budget participatif*	20 000.00	1			
Opérations d'équipement École tranche 1 et 2 *(Maternelle et ses abords)* Bâtiments Communaux Matériel divers *(moteur camion, échafaudage…..)* Aménagement village : *-révision PLU* : 30 000 € *-achat parcelle A171* : 65 000€ *-aménagement stade* : 48 150.78€ Résorption Mise en péril	 2 047 718.78 10 000.00 21 054.13 143 000.00 92 000.00	 82 0 1 6 4	**Opérations d'équipement** École tranche 1 et 2 *(Maternelle et ses abords)* Subventions : Emprunt : *Aménagement stade :* Subventions	 1 143 403.50 400 000.00 21 553.00	 37 23 1
Dépenses imprévues	54 675.33	2	Excédent reporté	614 164.72	26
	2 481 396.32	**100**	**TOTAL**	**2 481 396.32**	**100**

Les finances

L'excédent de fonctionnement soit 214 348.10 € est totalement affecté à l'investissement afin de permettre le financement des opérations d'équipement.
Elles se décomposent ainsi :

Création du site internet :	4 000.00 €
Budget participatif :	20 000.00 €
Révision du PLU :	30 000.00 €
Achat parcelle A171 :	65 000.00 €
Aménagement du stade clôtures, bancs de touche, création de sanitaires	48 150.78 €
Résorption Mise en péril (24 rue du château) :	92 000.00 €

Etat de la dette actuelle

Objet et Capital de l'emprunt	TAUX	DURÉE et DATE DÉPART	DATE FIN	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Terrain CONTRAIRE 100 000	4,44	15 ans 25/05/2012	25/02/2027	9166,88	9166,88	9166,88	9166,88	9166,88	9166,88	2291,72			
Nouvelle école 1 000 000	1,36	25.5 ans 25/12/2019	25/12/2044	13600	13600	52746,36	52746,36	52746,36	52746,36	52746,36	52746,36	52746,36	52746,36
Réfection mairie 100 000	4,29	20 25/01/2007	25/01/2026	7324,11	7324,11	7324,11	7324,11	7324,11	7324,11				
Achat bâtiment Poste 110 000	3,19	12 ans 27/04/2014	27/01/2026	11068,88	11068,88	11068,88	11068,88	11068,88	2767,22				
Restaurant scolaire 100 000	5,08	15 ans 30/05/2009	30/05/2023	9489,97	9489,97	9489,97							
Achat Hangar 220 000	4,34	15 ans 27/10/2011	27/10/2025	19487,83	19487,83	19487,83	19487,83	19487,83					
400 000				1400	2800	401400*							
2 030 000				71537,67	72937,67	510684,03	99794,06	99794,06	72004,57	55038,08	52746,36	52746,36	52746,36

*L'emprunt à court terme de 400 000 € devra être remboursé en intégralité dans un délai de 2 ans. Le remboursement de la TVA sur les dépenses de 2021 soit 341 286.46 € et une partie de la DSIL (58 713.54 €) permettront de financer cette dette.

La construction du groupe scolaire

Le constat :

Quand nous sommes rentrés en fonction en mai 2020, nous avons hérité d'un projet d'école signé et non modifiable d'un montant de **4 670 424,14 € TTC.**

Ce projet a été découpé en deux phases :

- *1ère phase école maternelle d'un montant de 3 347 546,94 € TTC*
- *2ème phase école primaire d'un montant de 1 280 877, 19 € TTC*

Le financement de ce projet était alors loin d'être bouclé puisque la commune disposait seulement de 510 514 € de subventions (410 514 € de la région pour les 2 phases et 100 000 € du Département) et d'un emprunt de 1 000 000 €.

Le financement de l'école maternelle

Depuis notre arrivée, nous avons réussi, non sans mal, à obtenir 773 582 € de nouvelles subventions sur la première phase.

- 249 310 € du Département,
- 81 298 € de la Région,
- 278 974 € de l'Etat,
- 164 000 € de fonds de concours de la communauté de communes des Aspres.

Voici le plan de financement définitif de l'école maternelle pour assurer la pérennité du projet :

Dépenses TTC		Recettes	
Maternelle	**3 347 547 €**	Autofinancement	383 325 €
		Subventions départementales	349 310 €
		Subventions régionales	361 298 €
		Subvention Etat	278 974 €
		Fonds de concours	164 000 €
		Fonds de TVA	556 021 €
		Emprunt réalisé en 2019	1 000 000 €
		DSIL en attente de notification	**254 619 €**
Montant Total	**3 347 547 €**	**Montant Total**	**3 347 547 €**

Nous pouvons dire aujourd'hui que le financement de la première phase est assuré, toutefois il nous faut procéder au paiement des dépenses pour pouvoir demander le versement des subventions, ce qui engendre un décalage de trésorerie.

La gestion de la trésorerie

A ce jour il reste 1 200 000 € de dépenses à régler pour réceptionner le bâti de la nouvelle école maternelle.
Forts de ce constat nous avons dû ajourner la construction de la maternelle pour prendre le temps d'équilibrer la trésorerie, les travaux reprendront le 30 Août 2021.
Pour y parvenir nous allons contracter un emprunt de 800 000 €, prendre 300 000 € sur notre fonds de roulement et demander une avance de notre fonds de concours et subventions à hauteur de 100 000 €.
Nous pourrons mobiliser les fonds courant septembre et les travaux reprendront le 1er septembre.

Courant 2022, les subventions restant à encaisser nous seront versées, en 2023 ce sera le tour du fonds de TVA, ces versements apporteront les liquidités nécessaires à la restauration de notre trésorerie, pour nous permettre de continuer à absorber les dépenses d'investissement engagées.

Par ailleurs la mise en péril d'une maison au château lancée en 2014, non suivie d'effet en terme de rénovation du bâti par le propriétaire, est devenue une dépense obligatoire à la charge de la commune.

Urbanisme

Lotissement Saint Vincent

Un nouveau lotissement va voir le jour. Il se situe derrière les habitations et jardins donnant sur la rue de la côte vermeille. La superficie de l'assiette du lotissement est de 3018 m2

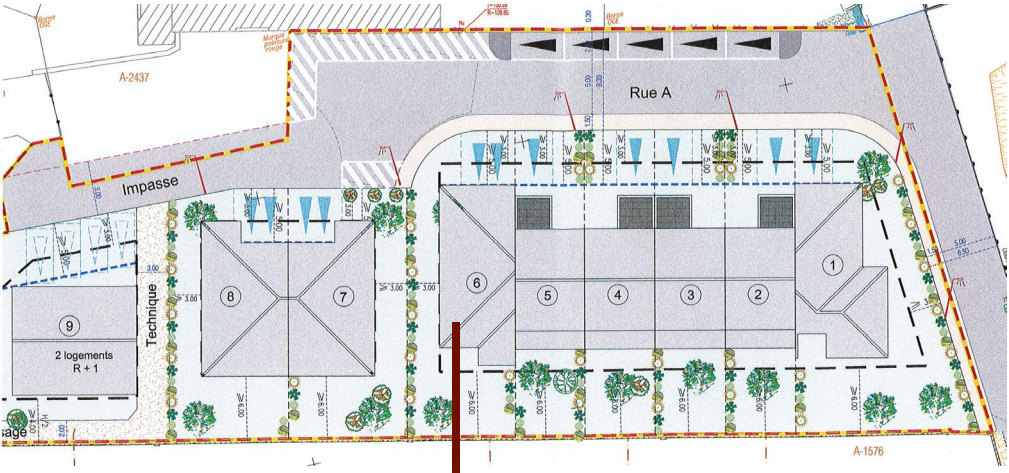

Projet Antenne relais

L'implantation d'une antenne relais en dehors du village, est en cours de négociation avec l'opérateur Orange. Il s'agit d'une antenne 3G et 4G de 36 mètres de hauteur . Le lieu d'implantation retenu est le secteur du bassin d'épuration. Cet endroit respecte les distances minimales des habitations et devrait répondre à la demande des Fourcatins : « avoir une bonne couverture de téléphonie mobile ». Les travaux d'installation devraient commencer entre Décembre 2021 et Janvier 2022. Fin juin un bornage du chemin d'accès a été effectué

Plan d'élévation

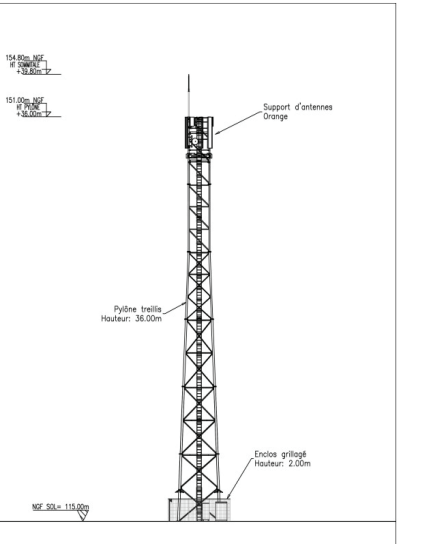

Vous pouvez consulter le dossier complet de ce projet à la Mairie.
Ou bien sur le site de la Commune : https://www.fourques66.fr

Distance à la chapelle St Vincent, à la cave Coopérative, et aux habitations les plus proches.

Urbanisme

La mise en péril de la maison sur la parcelle A170 au Château

Un arrêté de péril imminent a été pris sur la parcelle A170 le 21 août 2014. Le propriétaire de la maison 26 rue du Château, ne pouvant pas faire face aux dépenses de mise en sécurité du lieu, la bâtisse a continué de s'effondrer. Malheureusement la procédure n'a pas été menée à son terme à ce moment-là et il nous incombe aujourd'hui de faire cesser ce péril par tous moyens nécessaires.

A notre arrivée, nous avons demandé une autre expertise du Tribunal administratif de Montpellier et celle-ci a conclu à un péril grave et imminent.

Dès lors nous avons dû renouveler l'arrêté de péril imminent en août 2020 et fermer le parking jouxtant les remparts. Les propriétaires n'étant pas solvables, il revient d'office à la commune la charge de faire cesser ce péril en mettant en place les travaux de sécurité qui s'imposent.

Urbanisme

La problématique :

Le contexte architectural laisse apparaître que les maisons situées 26 et 24 rue du Château sont mitoyennes et solidaires. On peut en déduire en première approche qu'en cas de démolition de la n°26 la conservation de l'autre maison mitoyenne au 24 semble compromise. D'autre part, la muraille trop fragilisée ne pourra être conservée en intégralité.

Aussi en mars 2021, le conseil municipal a décidé de préempter la maison située au 24 rue du Château, pour des raisons aussi bien techniques que budgétaires, la démolition des deux maisons est moins coûteuse que pour une avec la consolidation de l'autre. De plus, cette acquisition et les travaux sur la muraille seront l'occasion pour nous de travailler et de réfléchir plus sereinement sur la création d'un accès supplémentaire au château par le parking.

Des travaux de cette complexité ne peuvent être estimés sérieusement sans une étude préalable qui permettra de déterminer les ouvrages à entreprendre. Nous avons donc dû prévoir une enveloppe budgétaire pour faire face à cette étude.

Vie Municipale

Emploi jeunes

Comme chaque année la Municipalité recrute pour une semaine (contrat de 20h tous les matins) au mois de juillet et au mois d'août des jeunes fourcatins âgés de 16 ans. Cette expérience leurs permet d'appréhender le monde du travail et la satisfaction d'effectuer des tâches rémunérées. Ils effectuent un travail technique d'entretien encadrés par nos agents communaux. Cette année sont accueillis Suzanne, Eve, Lucie, Esteban, Louis,Yann, Arnaud, Serena, Sarah

Visite de Monsieur Jean SOL

Le 19 février dernier Mr Jean SOL, Sénateur des Pyrénées-Orientales, est venu sur la commune afin d'échanger avec Madame le Maire. Sensible sur le sujet de la désertification médicale que connait un grand nombre de communes rurales, Mr Jean SOL a apprécié la démarche de la municipalité dans sa quête d'un second médecin au sein du pôle médical et nous a apporté son soutien. Mme SEVILLA lui a aussi exposé les projets, les difficultés rencontrées et la gestion de la crise sanitaire.

Visite de Monsieur Sébastien CAZENOVE

Mme SEVILLA a accueilli le 29 mars 2021, Monsieur Sébastien CAZENOVE, Député de la 4ème circonscription des Pyrénées-Orientales. Divers sujets ont été traités tels que le dossier de la construction de la nouvelle école, la mise en place par la municipalité de commissions participatives citoyennes, des projets d'urbanismes et la gestion de la mise en péril d'une maison située dans la Château.

Commémoration du 8 Mai

Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales se sont tenues les 20 et 27 juin 2021 au Foyer Rural. Une mise en place des bureaux de vote a été organisée afin de permettre le respect les gestes barrières.
Nous remercions les fourcatins bénévoles de leur présence qui a permis le bon déroulement des opérations de vote.

Départementales

Résultat du 2nd tour :

Mme MALHERBE/M. VOISIN (UGE) : 186 (55,03 %)
Mme DELORT/M. PUIG (RN) : 152 (44,97 %)

Régionales

Résultat du 2nd tour :

DELGA (LUGE) 167 (48,83 %)
GARRAUD (LNR) 140 (40,94%)
PRADIE (LUD) 35 (10,23%)

Pour rester informé sur l'actualité de Fourques:

- Application Intramuros

Retrouvez toutes les informations de votre village sur INTRAMUROS.
Pour cela rien de plus facile :

- Téléchargez l'application sur votre téléphone.

Abonnez vous et vous recevrez ainsi les différentes actualités directement sur votre smartphone.

- Site internet

La commune possède son nouveau site internet https://www.fourques66.fr/

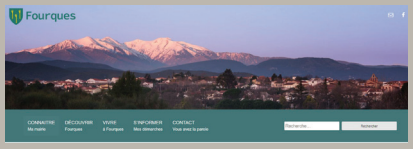

Vie Municipale

Soirée du 13 Juillet

Après l'annulation en 2020 de la fête du 13 juillet, cette année nous avons pu retrouver une ambiance festive, organisée par l'association FOURC'ANIM. Le groupe SOMETHING SPECIAL a animé la soirée avec leur musique jamaïcaine des années 60, Ska, Rocksteady et Early reggae.

Commémoration du 14 Juillet

Le défilé traditionnel a débuté à 11h00 au départ de la Mairie suivi d'un lâcher de ballons par les enfants. A 11h30, un apéritif offert par la Municipalité s'est tenu dans la cour de l'école afin de partager un moment de convivialité.

Vous avez la parole:

Commission citoyenne

La municipalité propose aux Fourcatins de participer à une Commission Citoyenne afin de les associer à la vie de la commune en favorisant le dialogue sur tous les domaines de la vie du village.

Cette commission se voulant représentative de toutes les classes d'âge sera composée de 12 personnes réparties comme suit par tiers : **adultes de 18 à 30 ans / adultes de 31 à 65 ans / adultes de plus de 65 ans**

La durée du mandat des membres de la commission est fixée à 1 année à compter du jour de sa constitution. Les membres seront renouvelés chaque année par appel à candidature.

Budget participatif

Le budget participatif est une démarche initiée par la municipalité pour permettre aux Fourcatins (sans condition d'âge et de nationalité) de partager leurs idées et de décider directement de l'utilisation du budget de la commune. Pour l'année 2021, le budget alloué est de 20 000 €.

Pour être éligible, un projet doit correspondre à une dépense d'investissement et non de fonctionnement. Il doit être réalisé sur le territoire de la commune et en aucun cas sur le domaine privé. Le coût total d'un projet ne doit pas dépasser 50% du budget participatif soit 10 000 €.

Pour avoir plus d'informations sur les conditions de candidature à la commission citoyenne ou au budget participatif vous pouvez vous adresser à la mairie ou bien aller sur le site de la commune: https://www.fourques66.fr

Romain PASTOR

Depuis le 1er janvier 2021, Romain PASTOR, jeune fourcatin, est venu renforcer l'équipe technique. Il a été recruté via un contrat PEC CAE (aides de l'Etat) pour une durée de travail hebdomadaire de 20H00. Au mois de mars Romain a obtenu son CACES pour la conduite d'engins de chantier.

Maison France Services

La Communauté de Communes des Aspres a ouvert depuis le 15 février 2021 une Maison France Services au sein du canton des Aspres afin d'apporter un accompagnement personnalisé auprès des usagers, des conseils et des informations sur les démarches administratives.

Cette entité vous aidera grâce à des contacts privilégiés à vous organiser dans vos recherches administratives ainsi que dans le montage de vos dossiers.
Deux agents formés par les partenaires, Pôle emploi, Carsat, Sécurité sociale, finances publiques, CAF, MSA, Poste, Préfecture, sont à la disposition des administrés, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h, au rez-de-chaussée de la Maison du Citoyen (ancienne MJC) à Thuir, pour délivrer des renseignements d'ordre général et les accompagner dans leurs démarches administratives en ligne.

La Maison France Services vient à votre rencontre ponctuellement sur la commune de Fourques (renseignements auprès de la Mairie) afin d'être plus proche des citoyens.

Pour tous renseignements et contact Tél : 04.30.40.48.79
mail : mfs@cc-aspres.fr

Travaux sur la D23

La route D23 en direction de Trouillas a connu durant le mois d'avril des travaux d'amélioration et de sécurisation. Ces travaux effectués par le Conseil Départemental ont duré un mois. L'objectif était de mettre en sécurité le virage par l'agrandissement de la route et la sécurisation du chemin d'accès du Riu Majou par la mise en place d'un sens unique

Réalisations

Peinture barrière

Réalisations et projets

Passage piétons

Avant

Nettoyage plateau

Après

Elagage

Barrière château

Afin d'éviter que l'entrée du Château soit bloquée par le stationnement de véhicules, la municipalité a décidé la pose d'une barrière sécurisant l'accès.

Prévus / En cours

Travaux au Stade- Aménagement du plateau sportif
Coût prévisionnel des travaux 40 145 € HT

Subventions notifiées :

- Conseil Régional : 12 043 €
- Conseil Département : 14 853 €
- District de Football des Pyrénées-Orientales :
  - 1 700 € : bancs de touche
  - 5 000 € : grillage offensif

Photo piéges

Afin de palier les récurrents actes d'incivilités (dégradations, dépôts sauvages…), la municipalité a décidé d'installer dans des endroits stratégiques du village des « photo pièges» qui permettront d'identifier les individus ayant occasionné ces agissements.

Réalisations et projets

La Sécurité routière dans notre village.

Lors de nos premières rencontres avec les Fourcatins , une des préoccupations rapportées par beaucoup d'entre eux, était le problème de la vitesse et de la circulation piétonne dans le village .

Suite à cela, nous avons identifié plusieurs points critiques dans le village concernant la vitesse ; à savoir :

- Les entrées du village en arrivée de Terrats, Llauro et Montauriol.
- Le Stop de la mairie avec le manque de visibilité
- La sortie en priorité à droite de la Rue des Albères
- La sortie du bus de la rue du Docteur Massina côté foyer
- Le manque de trottoir sur les avenues du Roussillon et du vallespir

D'ores et déjà, courant Septembre, la rue du Docteur Massina deviendra à sens unique et les places de stationnements présentes face à l'entrée du foyer seront déplacées derrière ce dernier afin de permettre au bus de circuler et de manœuvrer plus facilement.

Aussi, début Mai, une analyse a été réalisée à notre demande par le département afin de connaître le niveau de circulation ainsi que la vitesse dans le village. Ces mesures nous permettent d'approfondir notre étude.

Mesures réalisées sur 1 semaine du 28 Avril au 3 Mai 2021. Ces mesures ont été réalisées pendant le confinement avec les contraintes de circulation que l'on connaît .

- *Point de mesure N°1 : RD615 entrée de Fourques (en arrivée de Terrats)

- 2844 véhicules/jour circulant sur ce tronçon composés essentiellement de véhicules légers.
- Moyenne à 48km/h.
- Près de 41% des véhicules dépassent la Vitesse Maximale Autorisée

Constat : près de la moitié des véhicules transitant ne respectent pas la limitation de vitesse et ne perçoivent pas un environnement assez contraint pour les inciter à réduire la vitesse.

*Point de mesure N°3 : RD2 entrée de Fourques (en arrivée de Montauriol, Avenue du Canigou)

- 1895 véhicules/jour en circulant sur ce tronçon composé essentiellement de véhicules légers.
- 50km/h, le relevé indique une moyenne à 39km/h.
- Ainsi, près de 8% des véhicules dépassent la Vitesse Maximale Autorisée

Constat : près de 10% des véhicules transitant ne respectent pas la limitation de vitesse et ne perçoivent pas un environnement assez contraint pour les inciter à réduire la vitesse.

En résumé, il a été constaté sur les 3 points que plus de 28% des usagers ne respectaient pas la limitation de vitesse dans le village.

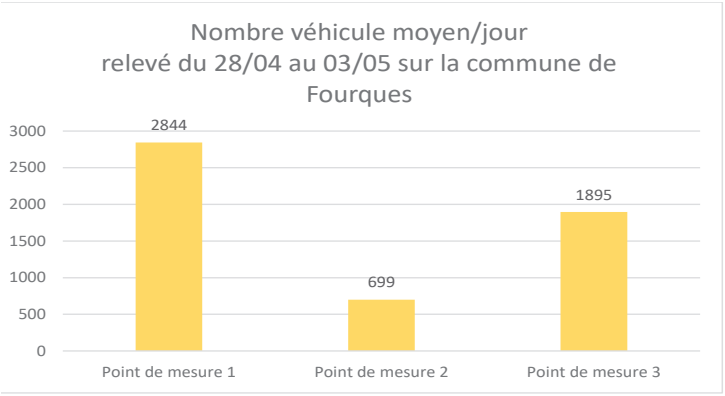

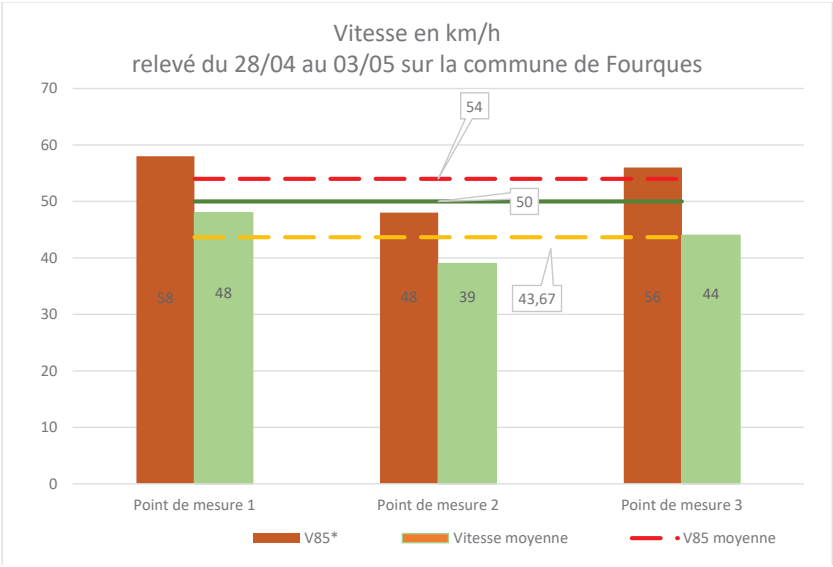

*Ces sources d'informations proviennent de la Direction des Infrastructures et Déplacements Direction de l'Action Territoriale Service Gestion de la Voirie Bureau Information Géographique, Cartographique & Comptages.

Notre objectif est maintenant de trouver les aménagements adéquats afin d'améliorer notre qualité de vie. Le dossier est actuellement à l'étude.

Les relevés réalisés sont également consultables en mairie si vous le souhaitez.

La sécurité est l'affaire de tous et nous souhaitons que ces informations vous sensibilisent également.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous et sommes également ouverts à vos propositions.

Environnement

►Incivilités

Il est constaté régulièrement que des dépôts sauvages sont effectués sur des lieux non dédiés à cet usage. Pour rappel la déchetterie de Trouillas est ouverte tous les jours sauf le dimanche, elle est gratuite et accessible sur présentation d'une carte d'accès demandée à la Mairie. Nous faisons appel à un peu de civisme et au respect de la nature.

Nous vous rappelons que les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont ouvertes du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30.

►Feux et barbecue

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit par la loi (article 84 du RSD : lutte contre la pollution atmosphérique). Cette interdiction concerne aussi les déchets verts ménagers (tonte de pelouse, taille d'arbres ornementaux) que l'on ne peut brûler chez soi.

Ces brûlages sont encadrés par des arrêtés préfectoraux à consulter sur le site www.prevention-incendie66.com.

POUR LIMITER LES NUISANCES DU MOU STIQUE-TIGRE,

ADOPTEZ LES BONS GEST ES

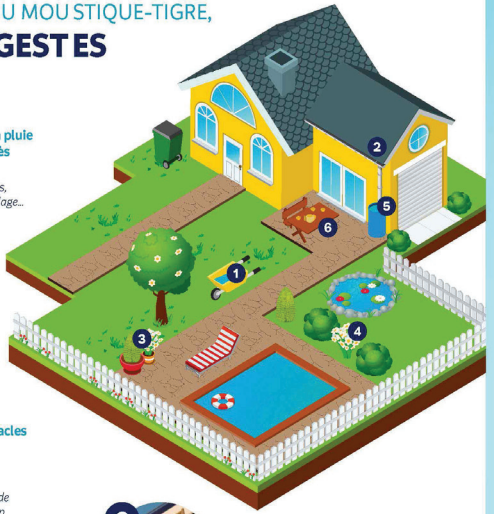

1 JE RANGE

autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés :

Seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage...

2 JE CURE

régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux

Siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles...

3 JE VIDE

chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes (propres ou sales)

Coupelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau, pluviomètres...

4 J'ENTRETIENS

régulièrement mon jardin pour réduire les sources d'humidité, lieux de refuge particulièrement appréciés des moustiques-tigres adultes

Élaguez et débroussaillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux...

5 JE COUVRE

de façon hermétique avec un couvercle ou à l'aide d'une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau

Récupérateurs d'eau de pluie, cuves, fûts divers ou tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.

6 JE JETTE

tous les objets abandonnés dans mon jardin ou sur ma terrasse

Déchets de chantier, boîtes de conserve, vieux pots de fleurs cassés...

En appartement, j'aménage ma terrasse sur plots, pour qu'elle ne retienne pas d'eau sous les dalles et ne constitue pas un gîte larvaire

Repérez les évacuations et nettoyez-les, évitez les débordements d'arrosage, aménagez des évacuations correctes.

EID MÉDITERRANÉE
OPÉRATEUR PUBLIC EN ZONES HUMIDES
Démoustication

www.moustiquetigre.org / www.eid-med.org

AGIR À LA SOURCE
DE SON DÉVELOPPEMENT.

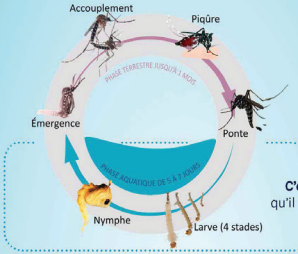

Pourquoi se protéger des piqûres ?

Le moustique-tigre est d'abord fort nuisant : agressif, il peut rendre la vie difficile. Ensuite, il peut être vecteur d'infections virales graves, telles que la dengue, le chikungunya ou Zika, il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

Comment se protéger des piqûres ?

- Supprimez au maximum tous les lieux de ponte du moustique-tigre autour de vous. Cela évitera qu'il prolifère.
- Portez des vêtements amples, longs et de couleurs claires, car le moustique préfère les couleurs sombres.
- Si vous utilisez des répulsifs cutanés, suivez les recommandations du ministère de la Santé au sujet des concentrations et des contre-indications.

BONNES ASTUCES

- **Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.**
- **Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, ils se feront un régal des larves de moustiques !**
- **Deux ou trois jours après une grosse pluie, inspectez votre jardin, afin d'identifier les lieux où l'eau reste accumulée et videz-les ou asséchez-les, car ils peuvent constituer des gîtes larvaires de moustiques-tigres.**
- **Hors utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue, afin d'éviter qu'elle gondole et que s'y créent des « creux d'eau ».**

Calendrier encombrants 2021

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Banyuls Dels Aspres	mardi 19	mardi 16	mardi 16	mardi 27	mardi 18	mardi 22	mardi 20	mardi 17	mardi 28	mardi 26	mardi 23	mardi 14
Brouilla	mardi 12	mardi 02	mardi 02	mardi 13	mardi 04	mardi 08	mardi 06	mardi 03	mardi 14	mardi 12	mardi 16	mardi 07
Caixas Calmeilles	jeudi 14	jeudi 04	jeudi 04	jeudi 15	jeudi 06	jeudi 10	jeudi 08	jeudi 05	jeudi 16	jeudi 14	jeudi 18	jeudi 09
Camélas Castelnou	jeudi 21	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 29	jeudi 20	jeudi 24	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 30	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 16
Fourques Llauro Montauriol Oms Passa	jeudi 14	jeudi 04	jeudi 04	jeudi 15	jeudi 06	jeudi 10	jeudi 08	jeudi 05	jeudi 16	jeudi 14	jeudi 18	jeudi 09
Ste Colombe St Jean-Lasseille Terrats	mardi 12	mardi 02	mardi 02	mardi 13	mardi 04	mardi 08	mardi 06	mardi 03	mardi 14	mardi 12	mardi 16	mardi 07
Thuir Centre	• mardi 12 • jeudi 14 • mardi 19 • jeudi 21	• mardi 02 • jeudi 04 • mardi 16 • jeudi 18	• mardi 02 • jeudi 04 • mardi 16 • jeudi 18	• mardi 13 • jeudi 15 • mardi 27 • jeudi 29	• mardi 04 • jeudi 06 • mardi 18 • jeudi 20	• mardi 08 • jeudi 10 • mardi 22 • jeudi 24	• mardi 06 • jeudi 08 • mardi 20 • jeudi 22	• mardi 03 • jeudi 05 • mardi 17 • jeudi 19	• mardi 14 • jeudi 16 • mardi 28 • jeudi 30	• mardi 12 • jeudi 14 • mardi 26 • jeudi 28	• mardi 16 • jeudi 18 • mardi 23 • jeudi 25	• mardi 07 • jeudi 09 • mardi 14 • jeudi 16
Thuir lotissements	jeudi 14 & 21	jeudi 04 & 18	jeudi 04 & 18	jeudi 15 & 29	jeudi 06 & 20	jeudi 10 & 24	jeudi 08 & 22	jeudi 05 & 19	jeudi 16 & 30	jeudi 14 & 28	jeudi 18 & 25	jeudi 09 & 16
HLM Thuir	jeudi 21	jeudi 18	jeudi 18	jeudi 29	jeudi 20	jeudi 24	jeudi 22	jeudi 19	jeudi 30	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 16
Tordères	jeudi 14	jeudi 04	jeudi 04	jeudi 15	jeudi 06	jeudi 10	jeudi 08	jeudi 05	jeudi 16	jeudi 14	jeudi 18	jeudi 09
Tresserre Trouillas Villemolaque	mardi 19	mardi 16	mardi 16	mardi 27	mardi 18	mardi 22	mardi 20	mardi 17	mardi 28	mardi 26	mardi 23	mardi 14

Ramassage sur inscription auprès de votre Mairie, au plus tard 48H avant la date fixée.

Qu'est qu'un encombrant ?

Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble…).
Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.

Pour + d'informations, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes des Aspres :
http://www.cc-aspres.fr/

Ecole - Remise des calculatrices

Afin d'encourager les élèves de la classe de CM2 pour leur prochaine rentrée au collège, Sylvain GUILLOU Adjoint au Maire et Gisèle FOURQUET Conseillère Municipale ont remis à chacun une calculatrice scientifique nécessaire pour leurs futures études. Mme FOURQUET a souligné que le passage de l'école primaire au collège est une étape importante parce que c'est aussi le passage de l'enfance à l'adolescence.

Elle a insisté sur le fait que comprendre ce que l'on apprend est une des clefs de la réussite et qu'il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux professeurs, aux parents ou à ses camarades de classe : l'entraide au collège étant préférable à la compétition . Elle souhaite que pour chacun apprendre soit et demeure un plaisir partagé.

PIJ

Le Service Jeunesse de la Communauté de Communes des Aspres s'adresse aux ados de 11 à 17 ans sur le territoire. Diverses activitées sont proposées toute l'année (loisirs, sportives, ludiques, artistiques, culturelles…).

PIJ SECTEUR DE FOURQUES
Aire de loisirs – Route de Llauro
66300 FOURQUES
Tel : 04.68.84.83.25
Mail : point.jeunes.fourques@live.fr
Mickael DEJOYE,
Port : 06.19.36.60.67

Le programme d'activités des Vacances d'été du Service Jeunesse de la Communauté des Communes des Aspres est disponible en ligne !
http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr/inscription-au-service-jeunesse/

Enfance et Jeunesse

Sous la forme de groupe de parole, de groupe d'activités, sur des lieux d'écoute et de parole comme le LAEP, de forums, de conférences-débats, de sorties familles, de rencontres avec les travailleurs sociaux, de spectacles inter actifs et d'ateliers parents-enfants, les interventions de cette action permettront aux parents de partager des activités avec leurs enfants et avec d'autres parents.

Le RAM en balade

Tarification Restauration scolaire Rentrée Septembre 2021

Le dispositif proposé par l'Etat dans le cadre du « Plan pauvreté » a fait l'objet d'une réflexion des élus communautaires relative à la restauration sociale dans les cantines scolaires.
Lors de la séance du Conseil Communautaire du 17 juin 2021, ce dossier a été voté à l'unanimité.
Il permet aux familles aux quotients familiaux les plus faibles de bénéficier du tarif à 1 € maximum/repas. Actuellement, le prix d'un repas est de 4,60 €.
L'application de ce dispositif fait abandonner la tarification forfaitaire.
Cette tarification va s'adapter
La grille tarifaire suivante a été retenue en prenant en compte 3 tranches de quotient familial de la CAF et pour une application au 1er septembre 2021 :

Tranche QF	QF 1 0-472	QF2 473-690	QF3 691 et +	SANS QF
Tarifs	1,00€	3,77 €	3,90 €	3.90 €

Réseau parentalité des Aspres

Pour répondre au mieux aux besoins d'écoute et de valorisation des compétences des parents, la Communauté de Communes des Aspres met en place en partenariat avec le Réseau d'Ecoute et d'Appui des Parents des Pyrénées-Orientales (Reaap66) piloté par la Caisse d'Allocations Familiales, son Réseau Parentalité des Aspres.

Ce dispositif, dédié aux parents ayant des enfants de 0 à 18 ans et résidant sur le territoire, permettra d'échanger lors de rencontres via des groupes de travail entre parents et professionnels sur des sujets proposés par les familles des diverses communes des Aspres.

Ainsi réalisées en étroite collaboration avec les services de la Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, les animations du Réseau se devront d'être l'expression de la participation directe des parents, sur le mode du volontariat, sur l'ensemble du territoire.

Le Réseau Parentalité des Aspres apportera un soutien aux familles en quête d'aides sur l'arrivée d'un bébé, sur la scolarité de son enfant, sur les relations parents-enfants ou tout autre sujet. Son objectif étant de valoriser au mieux le savoir- faire des parents et donner la possibilité aux familles de s'investir avec son ou ses enfants par le biais d'actions éducatives, sportives, culturelles.

La Semaine des Familles, action parentalité de la Communauté de Communes des Aspres depuis 2015, remise en question en 2020 pour raison de crise sanitaire, reportée cette année sur le thème « Petits écrans grands enjeux » donnera aux parents l'occasion de pouvoir s'investir dès la rentrée prochaine en septembre.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Club Rencontres et Loisirs

Voici quelques photos, qui vous rappelleront de bons souvenirs de voyages, de cabaret, d'assemblée générale et de rifles.
Les membres du bureau et moi-même nous espérons vous revoir avec grand plaisir en septembre, reprendre nos activités, et rattraper le temps perdu.
Prenez soins de vous.
Yves

Association Mosaïque Art

ouvre son atelier pour octobre 2021 tous les mardis de 14h30 à 16h30, au 1er étage du foyer rural.de Fourques. L'association accueille les personnes qui souhaitent découvrir la mosaïque ou se perfectionner dans cet art millénaire. L'objectif de l'association est de développer le côté artistique inné dans l'être humain, et de laisser parler la créativité en utilisant différents matériaux.

Pour les renseignements contacter : Madame Beatriz Frazao Tel 06 16 43 33 52
beafrazao@yahoo.fr ou voir le site http://www.mosaique-frazao.com

A vos agendas

FORUM DES ASSOCIATIONS:
Le 04 Septembre à 14h30 au stade

JOURNEE DU PATRIMOINE:
Le Samedi 18 et Dimanche 19 Septembre

JOURNEE ECOCITOYENNE:
Le Dimanche 26 Septembre le matin

Etat civil

Nous avons accueilli:

- Léo le 19/12/2020
- Ange le 27/12/2020
- Mily le 23/02/2021
- Timéo le 09/03/2021
- Emma le 11/03/2021
- Lison le 10/06/2021
- Mia le 29/06/2021
- Lisandro le 05/07/2021

Ils se sont unis

Céline CHALULEAU et Gaëlle KERHOAS le 19/02/2021
Sarah BARANDE et Loïc LAMBERT le 10/07/21.

Ils nous ont quittés

- Pasqualina ANMELLA le 13/12/2020
- Martine COLNOT le 16/12/2020
- Maurice PEYTAVI le 24/02/2021
- Manon MELGAR le 18/03/2021
- Ludovic CABARIBERE le 01/04/2021
- Augusto PINTO CARDOSO le 11/04/2021
- William FABRE le 08/05/2021
- Angèle FOURTOU le 16/05/2021
- Christophe MAYDAT le 09/06/2021
- Georges CALAFELL le 14/06/2021
- Liliane MALEFANT le 09/07/2021

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :
Le 25 mai 2018, le Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données dit « RGPD ») est entré en vigueur.
Dans cette perspective, la Mairie de Fourques a mis en œuvre tous les processus liés à sa mise en conformité avec le RGPD.
Aussi, chaque personne identifiée dans ce support peut exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation, d'opposition au traitement de ses données sur simple demande en envoyant un mail en attestant de son identité auprès de notre Délégué à la Protection des données, à l'adresse : dpo.ccaspres@lg-partenaires.fr

Groupe scolaire

29 Avenue du Vallespir 04.68.38.87.02
Mail: Ce.0660358F@ac-montpellier.fr
HORAIRES GARDERIE: Du lundi au vendredi (sauf le mercredi) : de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

La Poste

04.68.38.80.57

Du Lundi au vendredi de 9h à 11h15 et le samedi de 8h40 à 10h

La mairie

- Lundi , Mercredi et Vendredi de 8h à 12h et de 17h à 18h
- Mardi et Jeudi de 17h à 18h.
- Samedi de 9h à 12h.

Santé

Pôle Médical	
Médecin généraliste	04.68.38.86.51
Cabinet infirmier	04.68.38.83.50
Masseurs kinésithérapeutes	04.68.29.75.22
Pharmacie	04.68.38.80.46

NUMÉROS URGENT	
POMPIERS	18
SAMU	15
GENDARMERIE	17 ou 04.68.53.03.22
SANS ABRIS	115
SOS Médecins	08.20.20.41.42
ENFANCE MALTRAITÉE	119
CENTRE ANTI POISON	04.91.75.25.25
PHARMACIE DE GARDE	32.37

NUMÉROS UTILES	
PERCEPTION DE THUIR	04.68.53.40.80
SOUS PRÉFECTURE CÉRET	04.68.51.67.40
MAISON DES JEUNES THUIR	04.68.53.19.26
ASSISTANTE SOCIALE – Mr MAFFRE	04.68.53.69.55
HÔTEL DU DÉPARTEMENT	04.68.66.45.67
ERDF Dépannage	0 810 33 30 66
GRDF Urgence	0 800 47 33 33
Eau et Assainissement Accueil	04.34.20.30.00
Dépannage : 04.34.20.30.07 (24h/24)	Site :www.saur.com

Mairie de Fourques
Mail : mairie.fourques66@orange.fr
www.fourques66.fr
Tél: 04.68.38.80.41